



**ASSOCIATION
CAMEROUNAISE DES
AVOCATS EN
DROIT DU
SPORT**



***RAPPORT DU SEMINAIRE DE FORMATION DES
AVOCATS ET DES JURISTES DES FEDERATIONS
SPORTIVES SUR LES THEMES
«LES ACTEURS DU MOUVEMENT SPORTIF»
ET «L'AVOCAT MANDATAIRE SPORTIF ET LES
OPERATIONS DE TRANSFERTS DES SPORTIFS
PROFESSIONNELS»***

**AUDITORIUM SOLOMON TANDENG MUNA
(YAOUNDE)**

LES 22 ET 23 NOVEMBRE 2019



B.P. : 15233 Yaoundé-Cameroun
Tél. : +237 697 33 07 85 / 696 75 55 26 - Email : acadsport2018@gmail.com
Facebook : Association Camerounaise des Avocats en Droit du Sport
Twitter : ACADS

Dans le cadre de son projet de vulgarisation du droit du sport au Cameroun, l'Association Camerounaise des Avocats en Droit du Sport (ACAD) a organisé du **22 au 23 novembre 2019** un séminaire de formation portant sur les thèmes **«les acteurs du mouvement sportif (personnes physiques et personnes morales)»** et **«L'avocat mandataire sportif et opérations de transfert des sportifs professionnels»**.

Le présent rapport décrit le contexte, les objectifs de la formation, le déroulement de cet atelier de formation et les résultats obtenus, l'évaluation du séminaire et les annexes.

I. CONTEXTE DE LA FORMATION

Le développement de la dimension économique du sport, sa médiatisation et l'implication des entreprises et des collectivités locales dans ce secteur s'accompagnent naturellement d'une emprise croissante du droit sur l'organisation et la pratique des activités sportives. Au regard de sa complexité, le droit du sport exige la maîtrise non seulement des dispositions juridiques mais également de l'environnement social et humain dans lequel il s'exerce.

Il n'est donc plus possible pour l'avocat qui a pour ambition de développer un savoir-faire et une expertise reconnue en matière de droit du sport d'ignorer la typologie des acteurs du mouvement sportif, leur gouvernance et fonctionnement ainsi que les imbrications juridiques et judiciaires entre ces acteurs qui se trouvent confrontés au quotidien à plusieurs problèmes dont le traitement nécessite d'excellentes compétences juridiques.

Il n'est pas non plus possible que l'avocat, mandataire sportif, qui doit représenter son client, ignore les nombreuses problématiques et litiges spécifiques en matière de droit du sport et notamment ceux qui entourent les opérations de transferts de sportifs professionnels.

La présente formation a donc pour objectifs généraux de permettre aux avocats :

- d'une part d'acquérir des connaissances nécessaires pour conseiller efficacement les différents acteurs du mouvement sportif;
- d'autre part de maîtriser le rôle de l'avocat mandataire sportif dans les opérations de transfert des sportifs.

Cette formation va permettre spécifiquement aux avocats de maîtriser :

- la typologie des acteurs sportifs;
- leur fonctionnement, gouvernance, droits et obligations ainsi que la situation financière et fiscale des clubs sportifs, des ligues sportives, fédérations sportives, comités nationaux et organes consultatifs du mouvement sportif camerounais;
- les interactions qui existent entre les différents acteurs;
- le cadre réglementaire de l'exercice de l'activité de mandataire sportif;
- le cadre juridique des opérations de transferts;
- le rôle du mandataire sportif dans les opérations de transferts de joueurs professionnels;
- la nature des actes posés par l'avocat mandataire sportif dans le cadre des opérations de transferts de sportifs professionnels.

A l'issue de cette formation, les participants seront capables :

- de faire la typologie des acteurs du mouvement sportif au Cameroun;
- d'identifier le cadre légal dans lequel ils exercent;
- d'identifier les règles nécessaires pour conseiller efficacement les acteurs du mouvement sportifs;

- d'identifier le cadre réglementaire de l'exercice de l'activité de mandataire sportif ;
- d'identifier le cadre juridique des opérations de transferts ;
- de maîtriser le rôle du mandataire sportif dans les opérations de transferts de joueurs professionnels.

Pour la mise en œuvre de cette formation, l'ACADS a pris le soin de faire la sélection des experts rompus en la matière :

- 1. Monsieur EVELE Malick Atour**, Président de l'Organisation du Sport Africain, Travailleur et Amateur, ancien Directeur des Normes ET Du Suivi des Organisations Sportives
- 2. Docteur BEKOMBO Claude**, Secrétaire Général par intérim du centre d'Etude, de Recherche en Droit, Economie et Politique du Sport (CERDEPS), Université de Yaoundé ;
- 3. Maître JIM Michel-Gabriel**, Avocat, Président de l'Association des Avocats Mandataires Sportifs (A.D.A.M.S.)

Cette formation a également reçu l'appui des éditions «*droitdusport.com*» et «*Football Legal*» représentés par leur fondateur **Monsieur Alexandre DURAND**; et celui de l'*Association des Avocats Mandataires sportifs (ADAMS)* qui est un vaste réseau regroupant les avocats spécialisés en droit du sport. Cette dernière fut représentée par son Président **Monsieur JIM Michel-Gabriel**, avocat au barreau de Paris.

II. DEROULEMENT DU SEMINAIRE

Le séminaire s'est déroulé sur deux journées consécutives avec un total horaire de 14h, à hauteur de 7h par jour.

JOUR 1 : VENDREDI, 22 NOVEMBRE 2019

Le séminaire de formation sur «*Les acteurs du mouvement sportif*» a débuté le 22 novembre 2019 dès 8h30.

Un kit de formation (contenant la fiche pédagogique, le programme et la fiche d'évaluation du séminaire, un calepin et un stylo) a été distribué à chacun participant. 40 participants ont été enregistrés.

La cérémonie d'ouverture a été marquée par :

- Le mot de bienvenue de **Maître WAMBA MAKOLLO**, Avocat au Barreau du Cameroun et membre de l'ACADS;
- Le mot du Président de l'ACADS,
- Le mot du Madame le Représentant du Bâtonnier pour la Région du Centre, Sud et Est
- Une photo de famille.

Ces interventions ont permis de placer la formation dans son contexte et de faire comprendre aux participants la philosophie et la stratégie adoptées par l'ACADS dans le cadre du renforcement des capacités des avocats en droit du sport.

Cette cérémonie d'ouverture a été aussi l'occasion de préciser les résultats attendus à l'issue de cette formation.

Au cours de l'atelier, la méthodologie utilisée s'est voulue participative.



Tous les thèmes ont été animés conformément aux termes de référence.

Le premier exposé sur le thème « Les acteurs du mouvement sportif : la personne physique » a été présenté par le Docteur BEKOMBO Claude Jabéa.

Tout au long de son exposé, l'expert formateur a mis un accent particulier sur :

- Les principes d'action de la personne physique dans le sport avec un accent particulier sur le principe de l'acceptation du risque sportif ;
- L'encadrement de l'action de la personne physique dans le sport.

Les échanges et débats qui ont suivi cet exposé ont porté sur :

- La faute sportive et non sportive ;
- Le principe de l'acceptation du risque sportif.

Le second exposé développé par le **Dr EVELE MALIK ATOUR** portait sur le thème «*Les acteurs du mouvement sportif : les personnes morales*».

L'exposant a insisté particulièrement sur :

- L'organisation et le fonctionnement des clubs sportifs, ligues sportives, fédérations sportives et Comités Nationaux ;
- La gouvernance dans les fédérations sportives au Cameroun, eu égard aux 5 objectifs de gouvernance dégagés lors du Congrès Olympique en 2018 réunissant le mouvement sportif mondial et les instances à vocation universelles :
 - Une réglementation claire adossée à un plan d'action clair;
 - Une égalité de chance et d'accès à la pratique sportive et aux responsabilités;
 - Un Haut niveau de compétence et d'intégrité dans le choix des dirigeants;
 - Une tenue régulière des réunions statutaires et renouvellement des instances dirigeantes;
 - Un Haut niveau de transparence, d'éthique et de recevabilité.

Les échanges qui ont suivis cet exposé ont porté sur :

- La place de l'avocat dans le mouvement sportif camerounais;
- La compétence des juridictions de droit commun dans le règlement des litiges sportifs.

A l'issue de ces échanges, un cas pratique a été soumis aux participants regroupé en quatre groupes pour la circonstance. La restitution de ces travaux en groupe a permis de définir et mettre la lumière sur la notion d'«*acceptation de risque*».

JOUR 2, SAMEDI 23 NOVEMBRE 2019

Les travaux de la seconde journée ont effectivement débutés à 9h30, avec la première intervention sur le thème «*L'avocat mandataire sportif* » présenté par Maître **JIM Michel-Gabriel**, Avocat et Président de l'Association des Avocats Mandataires Sportifs (A.D.A.M.S, avec comme modérateur Monsieur Alexandre DURAND, fondateur des éditions droit du sport.com et Football Legal».

Au cours de cet exposé, le formateur a principalement abordé les points suivants :

- Les principaux textes qui encadrent l'activité de l'avocat mandataire sportif
- Les intérêts pour le monde sportif à recourir à l'avocat mandataire sportif, notamment la gestion globale de la carrière du sportif et la prodigation des conseils juridiques rendues nécessaire par les enjeux toujours plus importants du sport de haut niveau et la déontologie de la profession d'Avocat;

- La double dimension déclarative faisant partir des obligations de l'avocat mandataire sportif. En effet, celui qui souhaite exercer le métier d'avocat mandataire sportif doit au préalable faire une déclaration au près du barreau de l'ordre des avocats et à la fédération sportive du sport concernée ;
- Les difficultés liées à l'exercice de la profession d'avocat mandataire sportif qui sont entre autres : Le champ d'intervention limité de l'Avocat mandataire sportif à une prestation juridique globale, par le biais de la sollicitation au titre du mandat, La théorie du mandat accessoire d'intérêt commun, le champ d'intervention de l'Avocat mandataire sportif et de l'Agent sportif concurrents et complémentaires à la fois, Interdiction de contracter avec des mineurs.

Le second thème de la journée présenté par le même exposant a porté sur «*Les opérations de transfert des sportifs professionnels*».

Au cours de sa présentation, l'exposant a mis l'accent sur :

- La période précontractuelle qui est celle des négociations et intégrant les pourparlers, l'offre et la promesse de transfert;
- La clause d'intéressement au futur transfert du joueur;
- La FIN des relations contractuelles avec les précisions sur les cas de maintien du joueur dans une relation de travail ou de transfert au cours de la relation de travail;
- Le respect des règlements notamment ceux de la FIFA;
- Le contrôle de gestion des clubs.

Les échanges qui ont suivi cet exposé étaient principalement axés sur :

- Les origines de la Loi du 28 mars 2011 n°2011-331 dite de modernisation des professions judiciaires et juridiques, élargissant le champ d'activité de l'Avocat au mandat sportif;
- Le rôle de la Fédération dans la pratique quotidienne de l'avocat mandataire sportif;
- L'exercice en tant que avocat mandataire sportif au Cameroun;
- Le transfert des mineurs;
- La spécificité de l'avocat mandataire sportif;
- Les mécanismes de pression à mettre en œuvre pour que la pratique de l'avocat mandataire sportif soit aisée au Cameroun;
- Le contrat de sponsoring;
- La prise d'effet du transfert d'un joueur;
- L'indemnité de transfert des joueurs;
- La prise en compte de l'avis du joueur lors de la signature d'un contrat de transfert;
- Les différentes composantes d'un contrat de transfert.

III. LA SIGNATURE DE DEUX CONVENTIONS DE PARTENARIATS RESPECTIVEMENT ENTRE L'ACADS ET L'ADAMS ET L'ACADS ET LES EDITIONS FOOTBALL LEGAL

A la fin des travaux de formations, il s'est tenue une cérémonie de clôture du séminaire axée sur la lecture de la synthèse des deux journées de travail par le secrétaire général de l'ACADS; le mot de remerciement du président de l'ACADS ; la signature des conventions entre l'ACADS et l'ADAMS d'une part et l'ACADS et les éditions droitdusport.com et Football Légal d'autre part. Ces deux Conventions de partenariat ont pour but global d'établir les bases d'une collaboration durable entre les Partenaires et l'ACADS afin de permettre la réalisation des objectifs de chaque partie. La signature de ces conventions a eu lieu au cours du cocktail offert par l'ACADS dans les jardins de la fondation MUNA, et qui s'est achevé par la remise des attestations aux participants

au séminaire.

IV. RESULTATS OBTENUS

Les résultats obtenus au cours de ce séminaire sont les suivants :

Le séminaire a accueilli 40 participants repartis de la manière suivante :

- Avocats (25);
- Formateur (3);
- Avocats stagiaires (3);
- Collaborateurs d'avocats (1);
- Chefs d'entreprises (1);
- Cadres des organisations sportives (7).

Désormais, les participants maîtrisent les points suivant :

- Les acteurs qui animent le mouvement sportif,
- La notion de responsabilité et de faute sportive,
- Le rôle d'un avocat mandataire sportif,
- Les règles qui gouvernent les transferts des sportifs,
- Les rapports qui existent entre les acteurs du mouvement sportif,
- La gouvernance des institutions sportives.

Les résultats atteints par ce séminaire l'ont été grâce à :

- La bonne préparation du séminaire de formation par l'équipe du proje ;
- La méthodologie participative adoptée ayant favorisé l'entrée en profondeur dans les explications par les formateurs;
- La disponibilité et la parfaite maitrise du sujet par les formateurs;
- La motivation et l'engagement des participants;
- La méthode interactive et participative retenue;
- La technique utilisée par les formateurs se traduisant par l'interaction entre les participants et les formateurs.

V. EVALUATION DU SEMINAIRE

L'évaluation du séminaire porte essentiellement sur deux points à savoir : l'évaluation à l'endroit des participants au séminaire et l'évaluation de la qualité du séminaire.

Sur les participants au séminaire

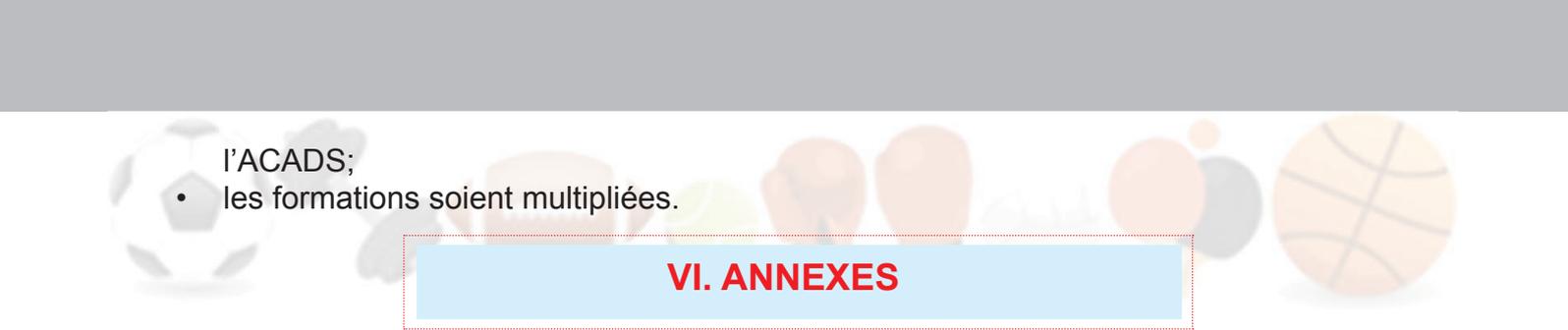
La quasi-totalité des participants attendus ont honoré le rendez-vous, ce qui révèle tout l'intérêt des thèmes choisis pour le séminaire en particulier et du droit du sport en général.

Sur la qualité du séminaire

Après une analyse des fiches d'évaluation distribuées à l'entame du séminaire et remplies par les participants, il en ressort une satisfaction totale des participants.

L'ensemble de ces acteurs ont souhaité que :

- La formation soit effectuée de manière récurrente et que les exposés des formateurs étrangers soient mieux adaptés au contexte locale afin de faciliter la satisfaction des apprenants;
- L'équilibre soit établis entre le français et l'anglais;
- Le défi de la création de la profession des avocats mandataires sportifs soit relevé par



l'ACADS;

- les formations soient multipliées.

VI. ANNEXES

- A1. Fiche pédagogique du séminaire de formation
- A2. Programme de l'atelier
- A3. Liste des participants
- A4. Photos de famille



A1. FICHE PÉDAGOGIQUE DU SÉMINAIRE DE FORMATION

Le développement de la dimension économique du sport, sa médiatisation et l'implication des entreprises et des collectivités locales dans ce secteur s'accompagnent naturellement d'une emprise croissante du droit sur l'organisation et la pratique des activités sportives. Au regard de sa complexité, le droit du sport exige la maîtrise non seulement des dispositions juridiques mais également de l'environnement social et humain dans lequel il s'exerce.

Il n'est donc plus possible pour l'avocat qui a pour ambition de développer un savoir-faire et une expertise reconnue en matière de droit du sport d'ignorer la typologie des acteurs du mouvement sportif, leur gouvernance et fonctionnement ainsi que les imbrications juridiques et judiciaires entre ces acteurs qui se trouvent confrontés au quotidien à plusieurs problèmes dont le traitement nécessite d'excellentes compétences juridiques.

Il n'est pas non plus possible que l'avocat, mandataire sportif, qui doit représenter son client, ignore les nombreuses problématiques et litiges spécifiques en matière de droit du sport et notamment ceux qui entourent les opérations de transferts de sportifs professionnels.

La présente formation a donc pour objectifs généraux de permettre aux avocats :

- d'une part d'acquérir des connaissances nécessaires pour conseiller efficacement les différents acteurs du mouvement sportif ;
- d'autre part de maîtriser le rôle de l'avocat mandataire sportif dans les opérations de transfert des sportifs.

Cette formation va permettre spécifiquement aux avocats de maîtriser :

- la typologie des acteurs sportifs;
- leur fonctionnement, gouvernance, droits et obligations ainsi que la situation financière et fiscale des clubs sportifs, des ligues sportives, fédérations sportives, comités nationaux et organes consultatifs du mouvement sportif camerounais;
- les interactions qui existent entre les différents acteurs;
- le cadre réglementaire de l'exercice de l'activité de mandataire sportif;
- le cadre juridique des opérations de transferts;
- le rôle du mandataire sportif dans les opérations de transferts de joueurs professionnels;
- la nature des actes posés par l'avocat mandataire sportif dans le cadre des opérations de transferts de sportifs professionnels.

A l'issue de cette formation, les participants seront capables :

- de faire la typologie des acteurs du mouvement sportif au Cameroun;
- d'identifier le cadre légal dans lequel ils exercent;
- d'identifier les règles nécessaires pour conseiller efficacement les acteurs du mouvement sportifs;
- d'identifier le cadre réglementaire de l'exercice de l'activité de mandataire sportif ;
- d'identifier le cadre juridique des opérations de transferts ;
- de maîtriser le rôle du mandataire sportif dans les opérations de transferts de joueurs professionnels.

Dates de la Formation : du 22 au 23 novembre 2019

Public cible : Avocats, avocats Stagiaires, juristes des associations sportives

Nombre de participants : 40

Lieu : Auditorium de la Fondation Solomon TANDENG MUNA (Yaoundé)

Contenu du séminaire et intervenants

Jours	Module	Intervenants
Jour 1 vendredi 22 novembre 2019	Les acteurs du mouvement sportif camerounais	Monsieur EVELE Malick Atour , <i>Président de l'Organisation du Sport Africain, Travail-liste et Amateur</i> Docteur BEKOMBO Claude , du <i>Centre de Recherche en Droit et Economie du Sport (CERDES), Université de Yaoundé 2</i>
Jour 2 Samedi, 23 novembre 2019	L'avocat mandataire sportif et les opérations de transferts des sportifs professionnels	Maître JIM Michel-Gabriel <i>Avocat</i> <i>Président de l'Association des Avocats Mandataires Sportifs (A.D.A.M.S.)</i>

Documentation : élaborée par les experts, les livrables seront distribués aux participants par voie électronique.

Les experts fourniront à L'**ACADS** sous formes numérique et papier, avant la tenue de la formation, un exemplaire complet des enseignements à dispenser tel que décliné dans le programme.

Les thèmes et enseignements à dispenser seront adressés à l'**ACADS** sous format Word au moins 5 jours avant la tenue de la formation, puis seront exposés via PPT.

Les Experts retenus veilleront à ce que, les exposés mettent un accent particulier sur la pratique et soient accompagnés du maximum de documents possible, ou des références bibliographiques, pour permettre aux participants d'aller plus loin dans l'appropriation des enseignements dispensés.



A2. Programme de l'atelier

Horaire	Articulations	Intervenants
VENDREDI, 22 NOVEMBRE 2019		
8.00-9.9.00	Enregistrement des participants dans l'Auditorium	L'ACADS
CEREMONIE D'OUVERTURE DES SEMINAIRES		
9.00-9.30	Présentation pédagogique des séminaires	Le Président de l'ACADS
	Discours d'ouverture du séminaire	Le Représentant de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats
	Photo de famille	
TRAVAUX		
MODULE 1: LES ACTEURS DU MOUVEMENT SPORTIF CAMEROUNAIS		
9.30-10.00	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation de la méthodologie adoptée par les formateurs • Recueil des attentes des participants 	Les formateurs
10.00-11.00	Débuts des travaux Exposés Débats Echanges	Intervenants Monsieur EVELE Malick Atour , <i>Président de l'Organisation du Sport Africain, Travailleur et Amateur</i> Docteur BEKOMBO Claude , du <i>Centre de Recherche en Droit et Economie du Sport (CERDES), Université de Yaoundé 2</i>
11.00-11.30	Pause-café	
11.30-13.30	Suite des travaux Exposés Débats Echanges	Intervenants Monsieur EVELE Malick Atour , <i>Président de l'Organisation du Sport Africain, Travailleur et Amateur</i> Docteur BEKOMBO Claude , du <i>Centre de Recherche en Droit et Economie du Sport (CERDES), Université de Yaoundé 2</i>

Horaire	Articulations	Intervenants
13.30-14.30	Travaux en atelier :	Les intervenants
SAMEDI, 23 NOVEMBRE 2019 MODULE 2: L'AVOCAT MANDATAIRE SPORTIF ET LES OPÉRATIONS DE TRANSFERTS DES SPORTIFS PROFESSIONNELS		
9.00-9.30	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation de la méthodologie adoptée par les formateurs • Recueil des attentes des participants 	Les formateurs
9.30-10.30	Débuts des travaux Exposés Débats Echanges	Intervenant Maître JIM Michel-Gabriel <i>Avocat</i> <i>Président de l'Association des Avocats Mandataires Sportifs (A.D.A.M.S.)</i>
10.30-11.00	Pause-café	
10.30-11.00	Suite des travaux Exposés Débats Echanges	Intervenant Maître JIM Michel-Gabriel <i>Avocat</i> <i>Président de l'Association des Avocats Mandataires Sportifs (A.D.A.M.S.)</i>
13.00-14.00	Travaux en atelier :	Les intervenants
CEREMONIE DE CLOTURE		
14.00-14.30	<ul style="list-style-type: none"> • Lecture du rapport final du séminaire et des recommandations du séminaire • Mot de clôture du Président de l'ACADS • Remise des attestations de participations 	
14.30	Déjeuner	



A3. Liste des participants

N°	NOMS ET PRENOMS	Numéro de téléphone	Fonction	Ville
1	KUHSSE Nicoline epse MBASSI	677923584	Avocat	Yaoundé
2	MATHENGO KAKO	696351117	Avocat	Yaoundé
3	WOUMBOU NZETCHIE Alain B.	677561173	Avocat	Yaoundé
4	NGOM DISSAKE KOME Joel	699134791	Avocat	Yaoundé
5	Eric BINDZI	676782845	Avocat	Douala
6	CHUISSEU Basile Boris	696031000	Avocat	Douala
7	KASSADJI DJASSI Fustel	696137023	Avocat stagiaire	Douala
8	TEKEM Edith	690283333	Avocat	Yaoundé
9	WOUAM NKOUNCHOU S.	699563247	Avocat	Yaoundé
10	DATCHOUA THEODORE	699897415	Avocat	Paris
11	NWAYIN Augustine Arlet	699782655	Avocat	Paris
12	ATANGANA AMOUGOU J	699338564	Avocat	Yaoundé
13	TCHOKOTE TOWO Paul	670592463	Avocat stagiaire	Yaoundé
14	MOUAMET-M-MASRI	694845155	Avocat	Douala
15	ESSOMBA TSOUNGUI Pierre	674254594	Avocat	Douala
16	WAMBA MAKOLLO	677429694	Avocat	Yaoundé
17	INJECK FILS Daniel	699049589	journaliste	Yaoundé
18	Yannick EFFA	693596814	Royal FM	Douala
19	MOUNTAPMBEME Josué	699731145	Avocat	Yaoundé
20	ESUA Francis ASHU	677654843	ANAFoot	Yaoundé
21	TEMGOUA	677391254	Cadre FECAFOOT	Yaoundé
22	Wilfried ONDOA	697186904	Journaliste	Douala
23	MEBOUNG Laurie	696009073	Avocat	Douala
24	NOUYADJAM Jean-Jaques	697330785	Avocat	Yaoundé
25	FOTSO SOUOP Valérie		Collaborateur d'avocat	Douala
26	Yves Jonathan TCHAMBA TCHABOU	695732103	Collaborateur d'avocat	Yaoundé
27	Dr EVELE MALICK ATOUR		Formateur	Yaoundé
28	DR BEKOMBO JABEA Claude	699809940	Formateur	Yaoundé
29				
30				



A4. Photos de famille



Photo de famille



Banderole d'annonce



*Mot de bienvenue du
Président de l'ACADS
Me NOUYADJAM Jean J.*



*Mot d'ouverture de la
représentante du
bâtonnier Me ATANGANA
BIKOUNA Claire*



*Intervention du Dr
BEKOMBO Claude JABEA*



*Intervention du Dr EVELE
MALICK ATOUR*



*Intervention de Me
MICHEL-GABRIEL JIM*



*Intervention de Monsieur
Alexandre DURAND*



Participants



Participants



*Signature de la convention de
partenariat entre ACADS et
ADAMS*



*Signature de la convention de
partenariat entre ACADS et
Football Legal et Droitdsport*